



Je construit une maison sur un terrain en donation

Par **mathchris07**, le **09/07/2019 à 13:41**

Bonjour,

Nous avons construit une maison ma femme et moi sur un terrain que mon père m'a donné par Donation. Nous étions alors PACSE, à ce jour nous nous sommes mariés sans contrat de mariage.

Je n'ai pas d'enfant avec ma femme mais j'ai un fils d'une précédente union et ma femme a 2 enfants d'une précédente union.

Comment se déroulera le partage ...

Par **youris**, le **09/07/2019 à 17:06**

bonjour,

la maison construite sur votre bien propre est un bien propre à vous.

si vous décédez sans avoir pris de dispositions particulières, votre épouse recevra 1/4 de votre succession et votre enfant le reste.

les enfants non communs de votre épouse ne sont pas vos héritiers.

salutations